

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1218**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Acquisition avec remise d'ouvrage, à titre onéreux, de la place des Archives - Partie ouest - située 2 et 4, cours Charlemagne et appartenant à la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence - ZAC Lyon Confluence (1ère phase)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009**Décision n° B-2009-1218**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Acquisition avec remise d'ouvrage, à titre onéreux, de la place des Archives - Partie ouest - située 2 et 4, cours Charlemagne et appartenant à la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence - ZAC Lyon Confluence (1ère phase)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération n° 1999-4004 en date du 19 avril 1999, le conseil de Communauté a approuvé le lancement de l'opération Lyon Confluence qui s'inscrit sur un périmètre de 150 hectares, intégralement situé sur le territoire de la ville de Lyon.

Par délibération n° 2003-1110 en date du 7 avril 2003, le conseil de Communauté a approuvé le dossier de réalisation de l'opération Lyon ZAC Confluence (1ère phase), le projet de programme des équipements publics (PEP), ainsi que l'avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement.

Les modalités de réalisation de cette opération prévoient le principe d'une remise par l'aménageur à la Communauté urbaine, à titre onéreux, d'équipements publics primaires d'infrastructure réalisés par l'aménageur ainsi que de leur assiette foncière.

Parmi ces équipements figure la partie ouest de la place des Archives située 2 et 4, cours Charlemagne à Lyon 2°, devant le bâtiment des archives municipales.

Cet équipement est le premier équipement primaire d'infrastructure pour lequel la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence, aménageur, sollicite la remise à la Communauté urbaine, à titre onéreux, conformément à la délibération du 7 avril 2003 susvisée et à l'avenant n° 2 au traité de concession du 18 novembre 1999 (titre 4.7 et 4.8).

Il est composé des parcelles cadastrées sous les numéros 27, 89 et 91 de la section AY dont la superficie totale est de 830 mètres carrés.

Aux termes du projet d'acte qui est proposé au Bureau, le coût de cette acquisition s'élèverait à 218 871 €, conforme à l'avis de France domaine et fixé sur la base du coût moyen au mètre carré sur l'ensemble du périmètre de la ZAC Lyon Confluence (1ère phase), calculé comme suit : acquisitions foncières et libérations foncières/somme des surfaces acquises, soit 263,70 € le mètre carré.

Par ailleurs, dans le cadre de la remise d'ouvrage onéreuse, la Communauté urbaine devrait restituer à la SPLA Lyon Confluence le montant des travaux investis, soit la somme de 903 266,42 € comprenant :

- les travaux d'aménagement d'un montant de 829 286,64 € TTC,
- les travaux d'eaux pluviales affectés au budget annexe de l'assainissement d'un montant de 40 710,43 € HT,
- les travaux d'adduction d'eau potable affectés au budget annexe de l'eau d'un montant de 27 817,18 € HT, soit 33 269,35 € TTC.

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'acquisition dans le cadre d'une remise d'ouvrage onéreuse de la place des Archives - partie ouest - située 2 et 4, cours Charlemagne à Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence (1ère phase),

b) - le projet d'acte susvisé.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer tous les actes à intervenir.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0500 le 6 juillet 2009 pour un montant de 1 136 685,25 €.

4° - **Le montant** à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits :

- au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 300 - fonction 824 - opération 0500 à hauteur de 218 871 € pour l'acquisition, à hauteur de 14 000 € pour les frais d'actes notariés et à hauteur de 829 286,64 € TTC pour les travaux d'aménagement réalisés,

- au budget annexe de l'assainissement - compte 215 321 - fonction 2 222, à hauteur de 40 710,43 € HT pour les travaux d'eaux pluviales,

- au budget annexe de l'eau - compte 215 310 - fonction 1 111, à hauteur de 27 817,18 € HT, soit 33 269,35 € TTC pour les travaux d'adduction d'eau potable.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.